

Didier Reynders rencontre la Ligue des familles

L'après-scrutin du 10 juin s'avère difficile à gérer en vue de la mise en place d'un nouveau gouvernement fédéral. Le renforcement des partis flamands prônant une avancée du confédéralisme fait craindre une longue période de négociations. Pourtant, des convergences Nord-Sud sont possibles, notamment dans les matières familiales. Voici notre message à l'informateur, Didier Reynders.

Traditionnellement, à l'occasion de chaque scrutin, les organisations familiales, la Ligue des familles (et le Bund Der Familien) et le Gezinsbond, déposent chacun un mémorandum, rappelant ainsi aux futurs gouvernants les revendications des familles. Comme elles l'avaient fait, il y a quatre ans, les deux organisations se sont entendues sur des priorités communes (lire ci-contre). Un exemple à suivre pour la classe politique...

Les familles au centre des préoccupations

Pour mener une politique familiale efficiente et sur-durable, des mesures structurelles et institutionnelles sont nécessaires. La plupart des membres du gouvernement sont amenés à traiter des aspects directement ou indirectement (selon les matières concernées), touchent au quotidien des familles. C'est pourquoi, dans tous les domaines de décision, nous plaçons ensemble pour la mise en place d'une **étude d'impact familial**, vaste procédure qui analyse et évalue les conséquences de tous les nouveaux dispositifs sur le quotidien des familles. Ce rapport reflètera au travers des règles de gouvernance proposées, l'impact sur le pouvoir d'achat des familles et fera apparaître les correctifs

indispensables. Les effets inattendus ou indésirables pour les familles seront ainsi évités.

De plus, une **coordination transversale** de la politique familiale est nécessaire. Cette tâche est, selon les organisations familiales, dévolue au **Premier ministre**, doté directement d'un Secrétariat d'Etat aux familles ou d'une cellule d'observatoire familial.

Des allocations familiales majorées, liées à l'évolu-

tion du bien-être et au coût réel de l'enfant constituent évidemment le corps de nos revendications, à côté des mesures de conciliation des temps via une refonte des différents congés parentaux qui devraient être améliorés pour répondre aux besoins des enfants jusqu'à 18 ans. Ceci, à l'intérieur d'une branche nouvelle de la sécurité sociale.

La fiscalité doit aussi être adaptée à la dimension familiale et comporter une dimension logement en faveur des fonds créés et gérés par nos deux grandes associations familiales. L'amélioration des prélèvements du précompte professionnel, injustement trop élevé pour de nombreuses familles avec enfants à charge, a attiré l'attention du Gezinsbond. La Ligue s'y rallie. La grave question du développement durable, associée aux mesures en faveur d'une meilleure mobilité défendue par la Ligue des familles complète nos revendications communes au côté du traditionnel point du Droit familial et du Service des créances alimentaires.

L'Europe aux législatives ?

Parce que les engagements pris en Conseil des ministres européens par nos gouvernements nous lient pour des dispositifs que nous découvrirons dans cinq ans, les associations familiales veulent une plus grande prise en considération et une transparence quant aux mesures décidées qui toucheront concrètement les familles. La libéralisation des marchés de l'énergie (dont les familles découvrent ces derniers jours l'impact réel via l'augmentation

de 21 % des prix Electrabel) est la résultante de feux verts donnés par nos ministres fédéraux (au lieu d'un veto), il y a quelque dix ans. Qui en rend compte ? Où est l'Europe sociale et familiale ? Il est grand temps que la mesure d'impact familial touche aussi ces prises de position par trop feutrées :

Voitures familiales : allègement fiscal en Wallonie ?

Il y a plusieurs années, la Ligue des familles avait interpellé le gouvernement fédéral pour diminuer la taxe sur les grandes voitures nécessaires aux familles nombreuses. La matière ayant été régionalisée, les contacts ont repris vers les entités fédérées. Le gouvernement wallon vient, suite à ces insistances, d'adopter

une note "visant à l'allègement de la fiscalité automobile pour les familles nombreuses par des mécanismes appropriés". La dimension de lutte contre le réchauffement climatique y sera jointe, d'où l'obligation probable de ne détenir qu'un seul véhicule et selon un seuil d'émission en CO₂. Vu le manque de statistiques fiables, le ministre du budget est chargé de préparer la décision chiffrée pour la rentrée. La Ligue des familles poursuivra ses interventions sur ce sujet durant les vacances. **P. A.**

Précisions

Régionaliser les allocations familiales ?

Roger Pauly, Président du Gezinsbond, souhaitait ajouter quelques précisions à son interview (22/5). "Pour nous, les allocations familiales doivent couvrir le coût minimum de l'enfant. Or, aujourd'hui, elles n'y arrivent pas, même avec les mesures fiscales. Ainsi, pour une famille avec deux enfants, les allocations familiales ne couvrent que 47 % du coût minimum. Les allocations familiales n'ont plus été indexées depuis 1983 et ne sont plus adaptées au coût de la vie. En 25 ans, elles ont perdu 40 % de leur pouvoir d'achat. Par ailleurs, le système actuel discrimine les enfants à deux niveaux : en fonction de leur rang dans la famille et en fonction du statut professionnel de leurs parents. Aujourd'hui, nous avons quatre régimes avec quatre montants différents". Autre argument avancé pour justifier la régionalisation : la démographie. "En Flandre, le vieillissement est plus important qu'en Wallonie. Surtout à cause de la dénatalité. Depuis 1964, les naissances ont baissé de 43 % en Flandre contre 28 % en Wallonie. Or, la baisse de population active en Flandre aura des implications au niveau de l'emploi, des rentrées (de l'Etat), des cotisations sociales... Il y a donc des réalités, des spécificités régionales. Il faut en tenir compte et mener des politiques adaptées". Et de terminer : "La solidarité est une des caractéristiques de la vie dans une société civilisée, humaniste. Elle ne doit pas disparaître. La régionalisation ne devrait donc poser aucun problème de solidarité avec les familles wallonnes et, insiste-t-il, la Flandre peut bien être généreuse".

S. L.

Revendications communes

- 1. Etude d'impact familial et Premier ministre coordinateur des politiques familiales**
- 2. Augmentation des allocations familiales liées au bien-être et sans discrimination**
- 3. Fiscalité familles et enfants admis**
 - Précompte professionnel équitable
 - Diminution de la TVA pour les trois Fonds du Logement
- 4. Conciliation harmonieuse entre vie familiale et professionnelle**

- Amélioration et allongement du congé parental au moins jusqu'aux 12 ans de l'enfant
- 5. Statut social pour l'aidant proche**
 - Avec maintien des droits sociaux
 - 6. Mobilité durable**
 - Transports en commun attractifs et accessibles
 - Tarifs homogènes et dégressifs
 - 7. Mineurs sans papiers**
 - Pas de placement en centres fermés

8. Développement durable

9. Droit familial

- Instaurer une méthode objective de calcul des contributions alimentaires pour enfants
- Création d'un tribunal aux affaires familiales

10. Une Europe pour les familles

- Diminution de la TVA sur les articles de première nécessité pour enfants